



Arrêté du 03 JUIL. 2018 portant délégation de signature pour la direction en charge des ressources humaines du groupe de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD18036

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 27 juin 2014 nommant M. Paul Peny directeur à la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Paul Peny, directeur chargé des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, y compris :

1° Les contrats de travail et les actes relatifs à leur exécution et à leur rupture ;

2° Les décisions portant désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des compétences de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations ;

3° Tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 dans la limite des attributions de la direction.

M. Paul Peny est également habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des compétences de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations à :

M. Arnaud Freyder, directeur délégué ;

Mme Corinne Lemoine, directrice du département chargé du développement des dirigeants et du management ;

Mme Jacqueline Poincelet, directrice du département chargé de la politique d'emploi, rémunération et développement des compétences ;

M. Arnaud Freyder, directeur délégué, responsable par intérim du département chargé de la gestion administrative et des données sociales ;

M. Denis Maréchal, secrétaire général.

2° Tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}, à :

M. Jean-Marie Foucault, directeur du département dénommé « direction des relations sociales » ;

M. Bruno Gouesclou, responsable du département chargé des actions et de la protection sociale ;

Mme Anne-Lise Voisin-Pelliet, responsable du département chargé de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Freyder, délégation est donnée à M. Bruno Mars, adjoint au responsable du département chargé de la gestion administrative et des données sociales et responsable de l'unité de gestion des personnels de droit public et statutaires CANSSM, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Freyder et de M. Bruno Mars, délégation est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}, à :

1° M. Roland Guilloux et Mme Laure Burellier, adjoints au responsable de l'unité de gestion des personnels de droit public et statutaires CANSSM ;

2° M. Stéphane Billac, responsable de l'unité de gestion des personnels de droit privé et des cadres dirigeants, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mmes Hafida El Ouanzi et Flora Roux, adjointes au responsable de l'unité de gestion des personnels de droit privé et des cadres dirigeants ;

3° Mme Annie Pouet, responsable de l'unité de gestion du temps et des absences;

4° M. Frédéric Font-y-Radua, responsable du secteur obligations employeur.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Maréchal, délégation est donnée à Mme Corinne Bulloz, adjointe au secrétaire général de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline Poincelet, délégation est donnée à M. Thierry Chevril, responsable du secteur emploi/compétences, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce service, et à M. Pierre-Xavier Noailletas, responsable du service formation, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er} d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Lemoine, délégation est donnée à Mme Sylvie Roger, responsable développement des viviers et du management, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce service, et à Mme Isabelle Le Fouest, responsable de l'Université du Groupe, tous actes dans la limite des attributions de ce service.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à M. Bruno Gouesclou, responsable du département chargé des actions et de la protection sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, y compris :

a) Avec faculté de substituer ou de donner mandat, tous actes de mainlevée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement et consentement aux radiations, d'inscription de nantissement, d'hypothèque, de privilège de vendeur ou de prêteur de deniers, ainsi que de saisie ou commandement de saisie, prise au profit de la Caisse des dépôts et consignations ou des organismes dont elle assure la gestion ;

b) Tous actes relatifs aux dépenses de fonctionnement du service et ordres de mission des personnels contribuant au fonctionnement du COSOG qui sont du ressort de la procédure budgétaire annuelle de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la convention de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Gouesclou, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à :

M. Nicolas Moldoch, responsable de la mission sociale groupe ;

M. Thierry Salem, directeur administratif du COSOG.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à Mme Marie-Gabrielle

Doucet, responsable du service médical, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}.

Article 9

Délégation est donnée, pour la gestion des ressources humaines, au sein des directions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés aux a, b, c et d ci-dessous ainsi que les conventions de formation afférentes aux personnels gérés, dans la limite des budgets autorisés :

a) Les décisions relatives à l'avancement et à la promotion des salariés de droit privé ainsi que les correspondances et toutes autres pièces nécessaires à la gestion de proximité de ces personnels, à l'exclusion des contrats de travail et avenants ;

b) Les correspondances, attestations, notifications relatives à la gestion de proximité des fonctionnaires et contractuels de droit public, à l'exclusion des contrats de ces derniers et des pièces relevant du pouvoir disciplinaire de l'employeur ;

c) Les contrats, correspondances et toutes autres pièces relatives à la gestion des stagiaires ;

d) Les correspondances et toutes autres pièces relatives à la gestion des apprentis, à l'exclusion des contrats d'apprentissage.

1° Pour la direction générale, à :

Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général ;

Mme Marie-Laure Gadrat, chef de cabinet du directeur général ;

M. Denis Maréchal, secrétaire général de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Corinne Bulloz, son adjointe ;

2° Pour le secrétariat général du groupe, à :

Mme Catherine Mayenobe, secrétaire générale du groupe ;

M. Régis Pelissier, secrétaire général adjoint ;

M. Patrick Viry, responsable du service des affaires générales et du contrôle des risques et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Mme Sabah Boukrit, responsable des ressources humaines ;

3° Pour le pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique, à :

M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique ;

Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Jean-Patrick Thiery, son adjoint ;

4° Pour la direction des finances du groupe :

Mme Virginie Chapron du Jeu, directrice des finances du groupe ;

Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Jean-Patrick Thiery, son adjoint ;

5° Pour la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations :

M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, directeur de la Banque des territoires ;

M. Kosta Kastrinidis, directeur du département des ressources humaines de la Banque des territoires ;

Mme Sabine Zecchinati, responsable du développement RH et de l'innovation sociale de la Banque des territoires ;

Mme Virginie Robichon, responsable de l'accompagnement RH de la Banque des territoires ;

M. Danièle Diez, responsable de la Stratégie RH métier, du pilotage et de la qualité de la Banque des territoires ;

Mme Marianne Laurent, directrice des prêts de la Banque des territoires ;

Mme Elisabeth Viola, directrice chargée des clientèles bancaires de la Banque des territoires ;

M. Serge Bergamelli, directeur adjoint de la direction de l'investissement de la Banque des territoires, assurant par intérim les fonctions de directeur de cette direction ;

Mme Céline Senmartin, directrice adjointe du réseau de la Banque des territoires et, assurant par intérim les fonctions de directrice de cette direction ;

6° Pour la caisse générale, direction chargée de l'exécution des opérations financières, à :

M. André Laurent Michelson, caissier général, directeur de l'exécution des opérations financières, M. Jérôme Lamy, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, Mme Sandra Vukic, responsable du service des ressources humaines ;

7° Pour la direction chargée des fonds d'épargne, à :

M. Olivier Mareuse, directeur des fonds d'épargne ;
M. François-Louis Ricard, responsable de la direction financière de la direction des fonds d'épargne ;
Mme Michèle Hardre-Schille, responsable du département appui et performance, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Mme Fabienne Josseaume, responsable des ressources humaines

8° Pour la direction des gestions d'actifs

M. Olivier Mareuse, directeur des gestions d'actifs ;
M. Eric Flamarion, directeur du département des placements financiers de la direction des gestions d'actifs ;
Mme Michèle Hardre-Schille, responsable du département appui et performance, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Mme Fabienne Josseaume, responsable des ressources humaines ;

9° Pour la direction des retraites et de la solidarité, à :

M. Michel Yahiel, directeur chargé des retraites et de la solidarité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laure de la Bretèche, directrice déléguée chargée des retraites et solidarité, et en cas d'absences et d'empêchement de ces derniers, Mme Karen Le Chenadec, secrétaire générale de la direction chargée des retraites et de la solidarité, pour l'ensemble des personnels de cette direction ;

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés à l'alinéa précédent, à Mme Brigitte Reichling, responsable des ressources humaines de la direction chargée des retraites et de la solidarité, pour l'ensemble des personnels de cette direction, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Dominique Gonzaléz de Linares, responsable des ressources humaines des fonctions mutualisées, pour les personnels de son périmètre ;

M. Emmanuel Ballu, responsable du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Jean-Louis Molas, responsable des moyens et ressources opérationnels du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Philippe Verbois, responsable des ressources humaines du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laetitia Ribeiro, adjointe au responsable des ressources humaines ;

Mme Hélène Gerbet, responsable du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris » et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Luc Maubé, responsable des ressources humaines et des moyens opérationnels du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Alexia Bacchi, responsable du service des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Ange Massoni, son adjoint.

10° Pour le personnel affecté au Fonds de réserve pour les retraites (FRR) :

M. Denis Maréchal, secrétaire général de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Corinne Bulloz, son adjointe.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes relatifs à la gestion de la maladie et des accidents du travail ou de service des personnels de droit public et des salariés sous statut CANSSM, :

1° Pour l'ensemble des services de l'établissement public situés à Bordeaux, à M. Emmanuel Ballu, responsable du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Jean-Louis Molas, responsable des moyens et ressources opérationnels du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Philippe Verbois, responsable des ressources humaines du département dénommé «

Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laetitia Ribeiro, adjointe au responsable des ressources humaines ;

2° Pour l'ensemble des services de l'établissement public situés à Angers et Cholet, à Mme Hélène Gerbet, responsable du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris » et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Luc Maubé, responsable des ressources humaines et des moyens opérationnels du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Alexia Bacchi, responsable du service des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Ange Massoni, son adjoint.

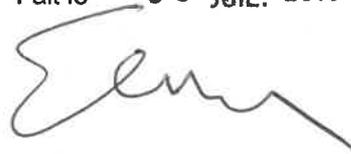
Article 11

En cas d'empêchement de M. Paul Peny, directeur chargé des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, lié à des circonstances exceptionnelles justifiant la mise en œuvre du plan de continuité d'entreprise et du plan de continuité des activités (PCE-PCA), délégation est donnée aux directeurs et responsables de pôle ou de service mentionnés aux articles précédents à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes nécessaires pour assurer la continuité des services, tels que la prise en charge administrative des frais et avances, notamment pour le transport ou les déplacements des personnes et des biens, ainsi que les frais de mission et la gestion du temps de travail.

Article 12

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 03 JUIL. 2018



Eric Lombard